



**SYNDICAT NATIONAL DES INSPECTEURS
DE L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE
SNIASS-UNSA**

Paris, le 17 février 2026

Madame Virginie Magnant
Secrétaire Générale des
Ministères sociaux

Objet : Demande urgente de réactivation du groupe de travail attractivité des IASS

Madame la Secrétaire Générale des Ministères chargés des Affaires Sociales,

Je me permets de vous solliciter afin de relancer le groupe de travail dédié à l'attractivité du corps des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale (IASS). Ce sujet, porté par la fédération UNSA Cohésion Sociale, et plus particulièrement par le SNIASS-UNSA, a fait l'objet d'échanges avec Monsieur le Directeur adjoint du cabinet et Monsieur le Conseiller social de la ministre de la Santé en janvier dernier. À cette occasion, il avait été convenu que les travaux demandés par notre fédération seraient relancés, avec votre soutien et celui de la DRH ministérielle.

Cette relance avait déjà été sollicitée en 2025 auprès de la DRH ministérielle, sans qu'un retour concret ne nous soit apporté. Il est important de rappeler que ce groupe de travail fait partie des points de l'accord de méthode signé le 3 juillet 2023 au sein des ministères en charge de la santé et des solidarités (cf. Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité n° 2023/17 du 15 septembre 2023).

Le contexte actuel, marqué par les évolutions à venir des Agences Régionales de Santé (ARS) et les enjeux métiers dans les services de Cohésion sociale, rend d'autant plus nécessaire la réactivation urgente de ce groupe de travail IASS. Par ailleurs, le ministère de la Fonction publique a récemment annoncé des évolutions importantes pour le corps des attachés de l'État, qui s'aligneraient sur les acquis obtenus par les IASS dans les dernières réformes statutaires, comme l'accès au troisième grade par tableau d'avancement (fin du GRAF). Cela pose, à nouveau, la question du positionnement statutaire A+ des IASS, notamment dans leur rôle d'encadrement et d'inspection, qui est porté historiquement par le ministère.

Les sujets à aborder sont nombreux et urgents. Ils concernent notamment :

- Le repositionnement statutaire des IASS, avec la finalisation des travaux engagés sur l'écriture de leurs missions (« vocation aux emplois de direction ») qui avaient été bloqués par le guichet unique.
- La suite de la réforme statutaire, en particulier sur les 2èmes et 3èmes grades, ainsi que la bascule de la CAP concernant les IASS et du bureau de gestion au niveau A+ ou dans une CAP dédiée comme pour l'inspection du travail.
- Les problèmes récurrents liés aux promotions pour les grades IHC et ICE.
- La clarification de la formation aux emplois DATE, en coordination avec l'EHESP et votre secrétariat général.
- Les recours contentieux en cours sur les récupérations d'ancienneté pour les promotions entre 2012 et 2020, avec des jugements favorables rendus par plusieurs tribunaux administratifs.
- Le positionnement des IASS dans les réformes en cours (protection de l'enfance, ARS, etc.), avec un focus sur leur rôle d'inspection et de contrôle, ainsi que sur leur place dans l'encadrement de ces services (bloc métier).
- La révision de la procédure d'affectation des élèves IASS en sortie d'école, en associant le SNIASS aux réflexions entre le ministère et l'EHESP.

Il est également essentiel de revoir le système IFSE, qui discrimine actuellement les agents du ministère par rapport aux entrants en détachement ou PNA d'autres ministères (règles sur les changements de groupes et les événements de carrière).

Concernant les grands enjeux pour les IASS sur leur « bloc métier », il nous semble important d'organiser les réflexions autour de deux entrées principales :

1. Réformes et évolutions en cours sur les politiques de santé:

- Les enjeux de santé et la « départementalisation » des politiques de santé, qui posent question quant au positionnement des IASS, notamment dans leur rôle d'inspection et de contrôle.
- Le fait que de nombreux collègues IASS occupent aujourd'hui des postes de directeurs départementaux des ARS, ce qui souligne l'importance de clarifier le positionnement actuel et à venir sur leurs missions d'encadrement.

2. Enjeux en cohésion sociale :

- Les défis spécifiques rencontrés dans les DREETS et les DDETS-PP, particulièrement dans les territoires les plus petits, où les agents doivent gérer une multiplicité de sujets avec des moyens souvent limités et des injonctions contradictoires.
- Les questions de clarification des compétences liées aux personnes vulnérables (*MPJM, pupilles de l'État, VAO, enfance, ASE, EAJE, petite enfance et parentalité*), aux conseils médicaux, à l'hébergement et au logement (*PDALHPD, relations avec les bailleurs sociaux, DALO*,

réforme des SIAO et du SPRULO), les gens du voyage ainsi qu'à la pauvreté et à l'aide alimentaire... Les sujets sont nombreux !

Nous attachons une grande importance à ce que l'ensemble des points exposés trouve rapidement des réponses et des clarifications, dans l'intérêt des politiques publiques de santé et du social, ainsi que pour le bon fonctionnement des structures qui accueillent les IASS, y compris sur des postes d'encadrement supérieur.

Nous espérons que vous pourrez en lien avec la DRH ministérielle rapidement proposer une date de reprise du groupe de travail IASS.

Nous restons à votre disposition pour échanger plus en détail sur ces propositions et vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier.

Veillez agréer, Madame la Secrétaire Générale, l'expression de mes salutations distinguées

Julien KOUNOWSKI
Secrétaire Général du
SNIASS-UNSA

